

<p>COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE</p> <p>COMMUNAUTE DU 22 MAI 2001 A VOUZIERS</p>

Présents : Mesdames Agnès BEGNY, Françoise BONOMME, Geneviève BOUCHE, Marie-Ange BROUILLON, Régine BRUSA, Françoise BUSQUET, Françoise CAPPELLE, Monique CHANCE, Geneviève COSSON, Monique DESWAENE, Béatrice FABRITIUS, Marie-Françoise GEILLE, Sylvie LEFORT-GENTIL, Carmen LOCARD, Marie-Hélène MOREAU, Claudine MOUTON, Françoise PERONNE, Marie-Paule PICHON, Chantal PIEROT, Gisèle PIERSON, Monique POLICE, Brigitte RAGUET, Marie-Line THOMAS, et Mrs Pascal AFCHAIN, Claude ANCELME, Régis BARRE, Bernard BESTEL, Bernard BESTEL, Pierre BESTEL, Sébastien BOIZET, Claude BORBOUSE, Jean-Pierre BOSCHAT, Francis BOUCHE, Jean-Pierre BOUILLEAUX, Bernard BOUILLON, Jean-Pierre BOURE, Pierre BOUVART, René BUSQUET, Francis CANNAUX, Michel COISTIA, Michel COLIN, Gilles COLSON, Jean-Pierre DAUMONT, Bernard DAY, Luc DECORNE, Pierre DEFORGES, Gérard DEGLAIRE, Thierry DEGLAIRE, Bernard DEOM, Antoine DE POUILLY, Roland DESTENAY, Régis DESTREMONT, Antoine DESSAULX, Gilles DIDIER, Christophe DION, Daniel DINANT, Daniel DOYEN, Eric DUCHENE, Henri DULON, Gérard DUPUY, Francis DUROND, Jean-Claude ETIENNE, Philippe ETIENNE, René FRAN CART, Michel GATINOIS, Christian GARREZ, Damien GEORGES, René GILBIN, Bernard GIRONDELLOT, Michel GUTLEBEN, Pierre GRANDVALET, Patrice GROFF, Pierre GUERY, Philippe HENRY, Pierre HU, Jean-Luc HUARD, Bruno JUILLET, Hervé LAHOTTE, Jean-Luc LAMBERT, Jean-Marc LAMPSON, Didier LANGE, Guy LECLERCQ, Denis LEFORT, Pierre LEJEUNE, Jean-Pierre LELARGE, Hugues MACHAULT, Dominique MAINSANT, André MALVAUX, Jacques MORLACCHI, Claude MOUTON, Gérard MOUTON, Michel NIVOIX, Jacky NIZET, Christian NOIZET, Denis NOIZET, André OUDIN, Jean-Louis PAYART, Bernard PIERRET, Francis POTRON, Denis PREVOT, Guy RADIERE, Robert RAGUET, Francis RAMEAU, Michel RATAUX, Benoît RATHUEVILLE, Damien RENARD, Jean-Pol RICHELET, Christophe ROGIE, Thierry ROUY, François SCHULZE, Daniel SERVAIS, Gérard SOUDANT, Gildas THIEBAULT, Pierre THIERY, Bruno VALET, Erol VAUCHEL, Pierre VERNEL.

Représentés : M. Claude LAMBERT donne pouvoir de vote à Mme M-F GEILLE.

M. Francis SIGNORET donne pouvoir de vote à M. Bernard BOUILLON, M. Daniel ZEIMET donne pouvoir de vote à M. Daniel SERVAIS. Mme. Chantal PETITJEAN donne pouvoir de vote à M Jean-Pierre DAUMONT.

Excusés : Mme Chantal PETITJEAN, Mrs Franck GROSSELIN, Claude LAMBERT, Francis SIGNORET et Daniel ZEIMET.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20h00

M. Gérard DEGLAIRE est désigné secrétaire de séance.

M. LAHOTTE intervient pour faire part de son mécontentement, d'une part, par rapport au Conseil de Communauté du 13 avril dernier ou il fait remarquer qu'aucun résultat des votes n'est paru dans le journal l'Union et pense que ceci a été fait volontairement.

M. GROFF répond qu'il ne s'est jamais permis de censurer ou d'orienter un article et que chaque journaliste, quel qu'il soit, fait ce qu'il veut avec les informations qu'on lui donne.

D'autre part, M. LAHOTTE fait part qu'il a appris qu'un audit technique de la Piscine Municipale de Vouziers a été effectué et que les travaux de la piscine auraient été évalués à 3 000 000 F. Il regrette de ne pas avoir été mis au courant de cet audit et s'inquiète pour les petites communes qui auront à supporter le financement de ces travaux.

M. GROFF précise que cet audit a été débattu et décidé en Conseil de Communauté et que les éléments sont consultables au siège de la communauté de Communes. Il précise en outre que c'est seulement une étude technique et qu'aujourd'hui aucun centime n'est engagé sur cette affaire. Il rappelle de façon

générale, qu'aucun dossier traité en Conseil n'est tenu au secret et que chacun peut venir les consulter au siège de la Communauté de Communes.

I - Election du bureau :

Suite aux problèmes rencontrés lors du conseil de communauté du 13 avril, il est procédé à une nouvelle élection des Membres du bureau. Pour les Cantons de Buzancy, Le Chesne, Grandpré, Machault Monthois et Vouziers, les noms des Membres restent inchangés par rapport au 13 avril, mais les délibérations n'avaient pas pu être effectuées.

Pour la Ville de Vouziers, suite à la démission de Mrs Jean-Pierre DAUMONT et Clément SERVAIS, deux nouveaux Membres sont donc inscrits sur la liste, il s'agit de Mrs Michel COISTIA et Régis DESTREMONT.

M. Gérard DEGLAIRE est appelé en tribune pour faire l'appel nominal des Délégués communautaires pour procéder au vote.

Les Membres du bureau dont les noms figurent ci-après sont élus :

Jean-Claude ETIENNE

Philippe ETIENNE

Marie-Line THOMAS

Marie-Françoise GEILLE

Jacques MORLACCHI

Gérard DEGLAIRE

Daniel SERVAIS

Francis SIGNORET

Antoine DE POUILLY

André MALVAUX

Francis BOUCHE

Gilles DIDIER

Patrice GROFF

Dominique MAINSANT

Thierry ROUY

Jean-Pol RICHELET

Gérard DUPUY

Carmen LOCARD

Bernard PIERRET

Françoise CAPPELLE

Claude ANCELME

Régis DESTREMONT

Michel COISTIA

Marie-Hélène MOREAU

121 votants,

Résultat : 80 pour, 28 bulletins nuls et 13 bulletins blancs.

II - Election des Membres des commissions :

Commission Agriculture et Ruralité : Président, M. Jean-Pol RICHELET

Canton de le Chesne

Monsieur Bruno VALET

Madame Sylvie LEFORT-GENTIL

Monsieur Pierre MILHAU

Monsieur Jean-Pierre LELARGE

Canton de Machault

Monsieur Hubert COLIGNON

Monsieur Francis BOUCHE

Monsieur Dominique

PHILIPPOTEAUX

Ville de Vouziers

Monsieur Régis DESTREMONT

Monsieur Daniel DOYEN

Madame Françoise BUSQUET

Monsieur Pierre BOUVART

Monsieur Jean-Luc LAMBERT

Madame Marie-Hélène MOREAU

Canton de Grandpré

Monsieur Gildas THIEBAULT

Monsieur Yvon BOVEROUX

Canton de Buzancy

Monsieur Pierre MIART

Monsieur Bruno JUILLET

Monsieur Denis LEFORT

Monsieur Jean-Pierre CORNEILLE

Madame Marie-Ange BROUILLON

Canton de Vouziers

Monsieur Bernard GIRONDELOT

Monsieur Pascal AFCHAIN

Madame Maryvonne PREVOT

Canton de Monthois

Monsieur Philippe HENRY

Monsieur Gérard SOUDANT

Monsieur Denis NOIZET

Monsieur Claude MOUTON

Commission Développement Economique : *Président, Jean-Claude ETIENNE*

Canton de Le Chesne

Monsieur Benoît SINGLIT
Monsieur Michel CAILTEAU
Monsieur Bernard DEOM
Monsieur Eric DUCHESNE
Monsieur Jean-Luc HUARD

Canton de Machault

Monsieur Jean-Marie VERHEYDEN
Monsieur Jean-Marc LAMPSON
Monsieur Gilles COLSON

Ville de Vouziers

Monsieur Claude ANCELME
Madame Geneviève COSSON
Madame Françoise CAPPELLE
Monsieur Michel COISTIA
Monsieur Jean-Luc LAMBERT
Monsieur Gabriel HANNEQUIN

Canton de Grandpré

Monsieur Christian NOIZET
Monsieur Pierre LAURENT-CHAUVET
Monsieur Daniel ZEIMET

Canton de Buzancy

Madame Marie-Line THOMAS
Monsieur Jean-Pierre CORNEILLE

Canton de Vouziers

Monsieur Christian GARREZ
Monsieur Jean-Pol RICHELET
Monsieur Claude BORBOUSE
Madame Maryvonne PREVOT

Canton de Monthois

Monsieur Jacques DELABARRE
Monsieur Francis RAMEAU

Commission des Finances : *Président, M. Bernard PIERRET*

Canton de le Chesne

Monsieur Gérard DEGLAIRE
Monsieur Daniel DINANT
Madame Agnès BEGNY

Canton de Machault

Monsieur Luc DECORNE
Monsieur André MALVAUX

Canton de Vouziers

Monsieur Michel COLIN
Monsieur Gérard DUPUY
Monsieur Nicolas MALHERBE

Ville de Vouziers

Madame Françoise CAPPELLE

Canton de Grandpré

Monsieur Francis SIGNORET
Monsieur Damien GEORGES

Canton de Buzancy

Monsieur Philippe ETIENNE
Monsieur Jean-Claude ETIENNE

Canton de Monthois

Monsieur Dominique MAINSANT

Commission Habitat et Cadre de Vie : *Président, M. Daniel SERVAIS*

Canton de le Chesne

Madame Brigitte RAGUET
Monsieur Pierre HU
Monsieur Bernard DUPONCHEL
Monsieur Pierre GUERY

Canton de Machault

Monsieur Gilles DIDIER
Monsieur Régis HERBIN
Monsieur Bertrand LELONG

Canton de Vouziers

Monsieur Henri DULON
Madame Carmen LOCARD
Monsieur François MILARD
Madame Marie-Paule PICHON

Ville de Vouziers

Madame Geneviève COSSON
Monsieur Jean-Pierre BOSCHAT
Monsieur Régis DESTREMONT

Ville de Vouziers (suite)

Madame Françoise BUSQUET
Madame Nelly ADAM
Monsieur Jules TRICLIN

Canton de Grandpré

Monsieur Hervé LAHOTTE
Monsieur Antoine DE POUILLY
Monsieur Pierre GRANDVALET

Canton de Buzancy

Madame Monique CHANCE
Madame Marie-Line THOMAS

Canton de Monthois

Madame Chantal PONSARDIN
Monsieur Luc BRUNEL

Commission Information-Communication : *Président, M. Daniel SERVAIS*

Canton de la Chesne

Monsieur Olivier PREVOT
Monsieur Pierre LEJEUNE
Madame Monique DESWAESNE

Canton de Monthois

Monsieur Jean-Pierre BOURE
Monsieur Michel GAUMARD

Canton de Machault

Madame Françoise BONOMME
Madame Marie-Françoise FESTUOT
Madame Chantal PIEROT

Ville de Vouziers

Monsieur Régis DESTREMONT
Monsieur Daniel DOYEN
Monsieur Michel COISTIA

Ville de Vouziers (suite)

Monsieur Pierre BOUVART
Madame Véronique DAVE
Madame Marie-Hélène MOREAU

Canton de Grandpré

Monsieur Pierre BESTEL
Monsieur Roland DESTENAY

Canton de Buzancy

Madame Marie-Line THOMAS
Madame Aline LE GALL

Canton de Vouziers

Madame Béatrice FABRITIUS
Monsieur Claude BORBOUSE

Commission Tourisme : *Président, M. André MALVAUX*

Canton de le Chesne

Monsieur Erol VAUCHEL
Madame Stéphanie TOUTIAUT
Monsieur Christian JORON

Canton de Machault

Monsieur Jean-Paul BOUILLEAUX
Monsieur Gilles COLSON
Monsieur Guy LECLERCQ
Monsieur Benoît RATHUEVILLE

Canton de Vouziers

Madame Marie-Paule PICHON
Monsieur Maurice CREUWELS
Madame Nelly BARRE
Monsieur Michel BRISSET

Ville de Vouziers

Monsieur Claude ANCELME
Monsieur Jean-Pierre BOSCHAT
Monsieur Daniel DOYEN

Ville de Vouziers(suite)

Monsieur Michel COISTIA
Monsieur Pierre BOUVART
Monsieur Jean-Pierre DAUMONT

Canton de Grandpré

Monsieur Damien GEORGES
Monsieur Christophe ROGIE
Monsieur Bernard BOUILLO

Canton de Buzancy

Monsieur Jean-Pierre CORNEILLE
Madame Marie-Line THOMAS

Canton de Monthois

Monsieur Jean-Pierre BOURRE
Monsieur Jean-Louis PAYART
Monsieur Didier LANGE

Commission des Travaux : *Président, M. Bernard PIERRRET*

Canton de le Chesne

Monsieur Francis LEDIG
Monsieur Pierre GUERY

Ville de Vouziers

Monsieur Claude ANCELME

Canton de Grandpré

Monsieur Bernard BOUILLON
Monsieur Roland DESTENAY

Canton de Buzancy

Monsieur Pierre MIART
Monsieur Bernard DAY

Canton de Monthois

Monsieur Dominique MAINSANT
Monsieur Jacques DELABARRE

Canton de Machault

Monsieur Jean-Marie VERHEYDEN

Canton de Vouziers

Monsieur Maurice CREUWELS

Commission Vie Sociale et Culturelle : Présidente, Mme Marie-Françoise GEILLE**Canton de le Chesne**

Monsieur Gérard DEGLAIRE
 Madame Annie RENAUDIN
 Monsieur Francis LEDIG
 Monsieur Jérôme HARLAUT

Canton de Machault

Madame Régine BRUSA
 Madame Katia PONCELET
 Monsieur Damien RENARD

Ville de Vouziers

Madame Geneviève COSSON
 Monsieur Jean-Pierre BOSCHAT
 Madame Françoise CAPPELLE
 Madame Françoise BUSQUET
 Monsieur Jean-Luc LAMBERT
 Madame Nelly ADAM

Canton de Grandpré

Monsieur Daniel ZEIMET
 Madame Gisèle PIERSON
 Madame Suzanne RAULIN

Canton de Buzancy

Monsieur Francis POTRON

Canton de Vouziers

Madame Béatrice FABRITIUS
 Madame Françoise MER

A l'unanimité, le Conseil de Communauté élit les Membres des différentes commissions.

M. DEOM demande que le rôle des commissions soit bien défini ainsi que leurs pouvoirs de décision sur les projets qu'elles proposent.

M. GROFF explique que le rôle des commissions est d'instruire les affaires qui leur sont soumises. Elles n'ont pas de pouvoir de décision et émettent leur avis à la majorité des membres présents sans qu'un quorum soit exigé. En particulier, elles préparent les rapports relatifs aux projets de délibérations intéressant leur secteur de compétences.

III - Indemnités des Elus :

En application des articles L 2123-30 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales et conformément à l'article 51-11 du même code, le Conseil de communauté décide d'accorder des indemnités de fonction pour la durée de leur mandat à :

- M. Patrice GROFF, Président de la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise au taux de 61,4 % de l'indemnité d'un Maire d'une Commune de population égale à celle de l'ensemble des Communes composant la communauté, soit 34 % de l'indice brut : 1015, indice majoré : 818 (soit un brut mensuel de 7800 F).
- Mme Marie-françoise GEILLE, Mrs Jean-Claude ETIENNE, André MALVAUX, Bernard PIERRET, Jean-Pol RICHELET et Daniel SERVAIS, Vice-Présidents de la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise, au taux de 41 % de l'indemnité d'un adjoint d'une Commune de population égale à celle de l'ensemble des Communes composant la Communauté soit 9 % de l'indice brut : 1015 indice majoré : 818 (soit un brut mensuel de 2062,00 F)
- Le Conseil de Communauté inscrit les dépenses correspondantes au budget, article 6531.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité par les Membres du Conseil de Communauté.

M. DE POUILLY précise qu'à l'avenir, toutes décisions concernant le budget devraient être votées à bulletin secret.

M. GROFF indique que selon l'article L21.21-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est voté à scrutin secret :

- soit lorsqu'un tiers des membres présents le réclame,
- soit lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation.

IV- Personnel communautaire, modifications d'indices et renouvellement de contrat :

M. GROFF rappelle que l'ensemble des E.P.C.I. de France a un personnel majoritairement non titulaire de la fonction publique territoriale.

Pour un certain nombre de poste, à l'heure actuelle, il n'y a pas d'équivalence d'emploi dans les grilles de la dite fonction publique pour une titularisation.

L'augmentation de salaire se justifie du fait de la charge de travail de l'ensemble des chargés de mission, leurs salaires étant inférieur aux salaires d'une qui de toute manière est en dessous de ce qu'ils pourraient prétendre dans une collectivité municipale de 20 000 habitants.

Au niveau national, depuis plusieurs mois les pouvoirs publics réfléchissent avec l'ensemble des partenaires sociaux de la fonction publique pour remédier d'une manière durable à la précarité des emplois dans la fonction publique (dispositions de la Loi Sapin dont le décret d'application n'est pas encore paru)

Renouvellement du Poste de Chargé de Mission Tourisme :

Suite à la mise en œuvre du projet Pôle Nature et au travail de suivi continu et conséquent, il est aujourd'hui nécessaire de renouveler l'emploi de Chargé de Mission tourisme afin de mener à bien ce projet d'importance.

Toutefois, la technicité du poste, l'exigence et la particularité du projet quant au degré de qualification requis, ne permet pas, en l'état, le recrutement d'un agent titulaire, compte tenu de l'absence de corps de fonctionnaires susceptibles d'assurer des fonctions correspondantes.

C'est pourquoi, il vous est proposé de procéder au renouvellement du poste de Chargé de Mission Tourisme.

Le Chargé de Mission recruté sera rémunéré selon l'indice brut : 575, indice majoré : 485, soit un brut mensuel de : 13979,00 F et un net de : 11 000 F, sur une base de 39 h de travail hebdomadaire. La durée du contrat de travail est fixée à trois ans à compter du 1^{er} juillet 2001.

Le Conseil de Communauté donne pouvoir au Président pour la signature du contrat et de tout autre documents nécessaires au bon déroulement de l'opération.

Poste Chargé de Mission en Eco-éthologie :

considérant que la Maison de la Recherche est un élément primordial à la réussite du projet de site grand public Pôle Nature,

considérant la spécialisation des travaux menés par la Maison de la Recherche, à savoir dans le domaine en éco-éthologie,

vu la surcharge de travail pour le Chargé de Mission environnement faisant fonction de directeur au sein de la Maison de la Recherche pour encadrer et pour participer à la formation des étudiants, il est nécessaire de recruter un chargé de mission en éco-éthologie.

La technicité du poste, l'exigence et la particularité du projet quant au degré de qualification requis, ne permet pas, en l'état, le recrutement d'un agent titulaire, compte tenu de l'absence de corps de fonctionnaires susceptibles d'assurer des fonctions correspondantes.

C'est pourquoi, il vous est proposer de procéder au recrutement d'un poste de Chargé de Mission en Eco-Ethologie.

Le Chargé de Mission recruté sera rémunéré selon l'indice brut : 575, indice majoré : 485 à compter du 1^{er} juillet 2001 sur une base de 39 h de travail hebdomadaire (soit un brut mensuel de 13 979 F et un net de 11 000 F).

Modification indiciaire :

Poste de Chargé de Mission Environnement :

Vu la délibération en date du 31 janvier 2000 décidant la création d'un poste de Chargé de Mission Environnement pour une durée de trois ans et fixant la rémunération de l'agent à l'indice brut 522 et à l'indice majoré : 477, (brut mensuel : 12 573 F et net : 10 089 F).

Le Conseil de Communauté décide :

- d'adopter un avenant au contrat de travail fixant la rémunération de l'agent à l'indice brut : 699 et à l'indice majoré : 580 à compter du 1^{er} juin 2001 (brut mensuel : 16 314 F et net : 13 214 F).
- d'inscrire les crédits correspondants au budget
- de solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès du Feder, de l'Etat et du Conseil Régional.
- d'autoriser le Président à signer l'avenant et tout autre document afférent cette opération.

Poste de Chargé de Mission Economie :

Vu la délibération en date du 31 janvier 2000 décidant la création d'un poste de Chargé de Mission Activités économiques pour une durée de trois ans et fixant la rémunération de l'agent à l'indice brut 503 et à l'indice majoré : 433 (brut mensuel : 12 179 F et net : 9 800 F).

Le Conseil de Communauté décide :

- d'adopter un avenant au contrat de travail fixant la rémunération de l'agent à l'indice brut : 575 et à l'indice majoré : 485 à compter du 1^{er} juin 2001 (brut mensuel : 13 979 F et net : 11 000 F).
- d'inscrire les crédits correspondants au budget
- de solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès du Feder, de l'Etat et du Conseil Régional.
- d'autoriser le Président à signer l'avenant et tout autre document nécessaire

Poste de Chargé de Mission Habitat :

Vu la délibération en date du 31 janvier 2000 décidant la création d'un poste de Chargé de Mission Habitat pour une durée de trois ans et fixant la rémunération de l'agent à l'indice brut 503 et à l'indice majoré : 433 (brut mensuel : 12 179 F et net : 9 800 F).

Le Conseil de Communauté décide :

- d'adopter un avenant au contrat de travail fixant la rémunération de l'agent à l'indice brut : 575 et à l'indice majoré : 485 à compter du 1^{er} juin 2001 (brut mensuel : 13 979 F et net : 11 000 F).
- d'inscrire les crédits correspondants au budget
- d'autoriser le Président à signer l'avenant et de solliciter les subventions.

Résultat du vote concernant le personnel communautaire :

2 contre, 3 abstentions. Ces propositions sont adoptées à la majorité par le Conseil de Communauté.

V - Questions diverses :

Délégations d'attribution au bureau :

Selon l'article L 5211-10 du Code Général des collectivités Territoriales, le Conseil de Communauté décide d'accorder au bureau délégation d'attributions pour :

prendre les délibérations modificatives budgétaires qui s'imposent dans le respect de l'équilibre du budget voté par l'assemblée délibérante.

Approuver les dossiers de consultations et les procédures de consultation pour les opérations inscrites au budget et engagés par l'organe délibérant.

Choisir les organismes financiers pour les emprunts à contracter.

Créer les emplois nécessaires dès lors que les crédits budgétaires sont ouverts.

Entamer toute négociation auprès de futurs vendeurs relative à l'achat de terrains jusqu'au stade du compromis de vente.

Le bureau doit rendre compte à l'assemblée délibérante des décisions prises lors de la plus proche réunion du Conseil de Communauté.

Délégation d'attribution au Président :

Selon l'article L 522-10 du CGCT, le Conseil de communauté accorde au Président une délégation d'attributions pour :

- conclure des contrats à durée déterminée afin d'avoir recours à du personnel temporaire pour les périodes d'absence ou pour faire face à des besoins occasionnels dans l'intérêt du service.

- fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts.
- ester et représenter la communauté de Communes en justice pour préserver ou défendre ses intérêts.
- à charge pour le Président d'en rendre compte au prochain conseil de communauté.

En cas d'empêchement du Président, l'exercice de la suppléance pour ces délégations d'attributions sera assuré par le premier Vice-Président.

Indemnités au Receveur :

Vu l'arrêté ministériel du 16 décembre 1983.
le Conseil de Communauté décide :

d'accorder à M. Yves GRALL, Receveur de la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise :

- au titre de l'indemnité de conseil : 100 % du montant de l'indemnité maximum.
- au titre de la confection des budgets : le taux forfaitaire en vigueur.

de dégager les crédits correspondants.

Informations sur la titularisation d'un Agent administratif :

Mme GOUJON Monique, Agent administratif stagiaire, sera titularisée à compter du 5 juin 2001.

Plus aucune question n'étant posée, M. GROFF clôt la séance à 21h50.

Fait à Vouziers, le 12 juin 2001.

Le Président,

Le Secrétaire de Séance,

Patrice GROFF

Gérard DEGLAIRE